



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 273-21

—

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 24 janvier 2022 a adopté le règlement numéro 273-21 décrétant une dépense de 4 970 100 \$ et un emprunt de 4 970 100 \$ pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur diverses routes de la Municipalité dans le cadre du Volet Accélération du PAVL, sur le 7^e Rang et sur la rue des Écureuils.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 4 mars 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin